

## CP Coiffure: Offre de cours 2024

---

### Cours «Salaire et systèmes de salaire, durée du travail, vacances, jours fériés»

---

<b>Contenu du cours:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Introduction dans la signification de la CCT pour le métier de coiffeur</li><li>– Catégories professionnelles de coiffeurs soumises à la CCT: employé(e)s qualifiées (CFC), employé(e)s semi-qualifiées (AFP) ou avec diplôme équivalent et employé(e)s non qualifiées</li><li>– Salaires de base</li><li>– Durée du travail</li><li>– Droits aux vacances</li><li>– Salaire de vacances selon CCT</li><li>– Jours fériés</li><li>– Congés payés</li><li>– Application des différents systèmes de salaire: salaire fixe, salaire de base avec participation au chiffre d'affaires, participation au chiffre d'affaires sans salaire de base, conversion du chiffre d'affaires de service hors TVA</li></ul>
--------------------------	---

---

**Cours en ligne:** Accès à la plateforme en ligne sera envoyé par e-mail quelques jours avant le début du cours.

**Date / heure:** Lundi après-midi, 4.11.2024, 13h30 - 17h30  
ou  
Lundi après-midi, 25.11.2024, 13h30 - 17h30

---

---

## Cours approfondi «Enregistrement de la durée du travail»

---

<b>Contenu du cours:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signification de l'enregistrement de la durée du travail pour le métier de coiffeur</li> <li>– Réglementation du droit du travail sur l'enregistrement de la durée du travail</li> <li>– Réglementation légale du temps de travail et de repos</li> <li>– Responsabilité</li> <li>– Forme d'enregistrement de la durée du travail et présentation d'exemples de modèles manuel – électronique</li> <li>– Formes de contrats de travail et leur signification en termes de l'enregistrement de la durée du travail (temps plein/temps partiel/salaire horaire) pour le métier de coiffeur</li> <li>– Dispositions de la CCT qui influencent l'enregistrement de la durée du travail et leur signification</li> <li>– Art. 4 Contrat de travail (forme du temps de travail, horaires, jours de travail, etc.)</li> <li>– Art. 24 Durée du travail</li> <li>– Art. 25 Travail supplémentaire (heure supplémentaire, heure de tolérance)</li> <li>– Art. 26 Journée de congé hebdomadaire</li> <li>– Art. 27 Travail de dimanche et les jours fériés légaux</li> <li>– Art. 32 Jours fériés</li> <li>– Art. 33 Contrôle des vacances et des jours fériés</li> <li>– Exemples</li> </ul>
--------------------------	--

---

<b>Cours en ligne:</b>	Accès à la plateforme en ligne sera envoyé par e-mail quelques jours avant le début du cours.
------------------------	---

<b>Date / heure:</b>	Lundi après-midi, 18.11.2024, 13h30 - 17h30 ou Lundi après-midi, 2.12.2024, 13h30 - 17h30
----------------------	---

---

---

## Cours «Maladie, maternité et assurances sociales»

---

<b>Contenu du cours:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Introduction dans la signification de la CCT pour le métier de coiffeur</li><li>– Assurance d'indemnités journalières maladie</li><li>– Certificat médical</li><li>– Enfants malades de l'employé(e)</li><li>– Délai d'attente</li><li>– Autres assurances sociales</li><li>– Montant de la cotisation et répartition des primes</li><li>– Assurance sur la responsabilité civile</li><li>– Obligation de paiement du salaire en cas de service militaire</li><li>– Paiement du salaire en cas d'absence due à la maternité et maladie</li><li>– Possibilités de réduction du droit aux vacances</li><li>– Droits de l'employée en cas de grossesse</li><li>– Prestations de l'assurance maternité</li><li>– Protection contre les congés en cas de grossesse et maternité</li><li>– Droit aux vacances dans le contexte de la maternité</li><li>– Protection des employées dans le contexte de l'allaitement</li><li>– Droit aux allocations familiales</li></ul>
--------------------------	--

---

**Cours en ligne:** Accès à la plateforme en ligne sera envoyé par e-mail quelques jours avant le début du cours

**Date / heure:** Lundi après-midi, 28.10.2024, 13h30 - 17h30  
ou  
Lundi après-midi, 11.11.2024, 13h30 - 17h30

---

**Public visé:** **Employeurs et employé(e)s** soumis à la CCT-Coiffure. Les personnes non-soumises à la CCT peuvent, s'il y a de la place, participer au cours en payant un montant de CHF 120.--. Les employeurs et les employé(e)s soumis à la CCN ont la priorité.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception. L'inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation effectuée moins de trois jours de travail avant le début du cours, une taxe d'annulation de CHF 80.-- sera facturée par participant(e). Sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie/accident ou dans le cas d'autres absences dont la personne n'est pas responsable, cette taxe peut être abandonnée.

**Délai d'inscription:** **26 septembre 2024**

**Frais du cours:** Le cours est gratuit pour les employeurs et les employé(e)s soumis à la CCT et payant des contributions aux frais d'exécution. (La taxe de participation est couverte par les frais d'exécution annuels de CHF 80.--.)

**Certificat:** Certificat de participation au cours

**A amener:** Sous-mains pour écrire, calculatrice, exemples et questions du quotidien professionnel au sujet du cours

**Inscription:** **Les employeurs sont priés de distribuer cette offre de cours à leurs employé(e)s.** L'inscription peut être effectuée via le formulaire joint auprès de:

**CP Coiffure, Radgasse 3, Case postale, 8021 Zurich**

ou

**info@pk-coiffure.ch**